

L'État et les allocations familiales, une politique qui n'a jamais vraiment démarré

Sylvie Lépine

Volume 3, numéro 1, 1990

L'amère patrie

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/057585ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/057585ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Résumé de l'article

Cet article traite de la participation politique des Québécoises au XX^e siècle. L'auteure expose un ensemble de données sur leur participation aux élections fédérales à compter de 1921 et aux élections provinciales à compter de 1944. L'analyse permet de conclure que, dans le contexte québécois, les femmes ont massivement utilisé leur droit de vote. Conséquemment, une analyse féministe des rapports entre les femmes et le territoire politique ne saurait faire fi de leur insertion dans les lieux officiels de la politique, même si cette insertion demeure partielle.

Éditeur(s)

Revue Recherches féministes

ISSN

0838-4479 (imprimé)

1705-9240 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Lépine, S. (1990). L'État et les allocations familiales, une politique qui n'a jamais vraiment démarré. *Recherches féministes*, 3(1), 65–81.
<https://doi.org/10.7202/057585ar>

L'État et les allocations familiales, une politique qui n'a jamais vraiment démarré

Sylvie Lépine

Comme dans les autres pays occidentaux, l'État-providence canadien traverse une crise majeure depuis une quinzaine d'années. Majeure, parce qu'elle recèle les désormais classiques difficultés d'ordre financier, social et politique, mais soulève aussi des doutes sur le bien-fondé de l'aspect « providentiel » de l'État.

La piètre performance économique canadienne au cours des années 70, caractérisée notamment par une balance commerciale déficitaire, un phénomène de stagflation et un taux de chômage galopant, a entraîné un déficit gouvernemental inégalé depuis la Dépression. Concurrément, au tournant des années 60, de nombreux rapports et études font « redécouvrir » la pauvreté au Canada. On s'interroge sur la légitimité de l'intervention étatique dans toutes les sphères d'activité, particulièrement dans le domaine social. La crise de l'emploi contribue à cette remise en question, en raison notamment de ses répercussions sur le financement du système de sécurité sociale : une hausse de la demande et une baisse des revenus fiscaux pour les gouvernements (Bellemare *et al.* 1987 : 20). C'est principalement sur la base du néo-libéralisme, largement inspiré des préceptes économiques faisant l'apologie du marché, que s'échafauderont les explications de la crise.

Ce courant, dominant au Canada, propose comme solution à la crise le désengagement total ou partiel de l'État du champ social. Nous tenterons de démontrer que cette solution, qui se veut pourtant démocratique et égalitaire, entraîne de funestes répercussions sur la vie des femmes.

Coupures budgétaires, retour à la privatisation, valorisation du communautaire ou tout autre moyen plus ou moins radical visant le retrait de l'État-providence se traduisent concrètement par des ressources financières amoindries, des postes abolis et des services réduits pour les femmes, mais aussi par un vibrant et patriotique appel au bénévolat (si « naturellement » quoique non exclusivement, féminin) et un alourdissement du fardeau social et familial des femmes. La récente crise des allocations familiales fédérales en fait foi.

Nous tenterons donc de cerner très succinctement, à partir d'analyses existantes, le modèle néo-libéral et la solution qu'il propose, tout en relevant ses incidences réelles ou potentielles sur la vie des femmes. Puis nous étudierons les allocations familiales fédérales dans ce contexte de crise. Nous retracerons les points saillants de l'émergence, de l'implantation, de la consolidation, puis de

l'affaiblissement de ce programme social. Nous scruterons également les enjeux de la polémique suscitée par l'érosion des programmes sociaux universels (dont les allocations familiales). Enfin, nous établirons un parallèle entre les points forts de la crise des allocations familiales et le discours néo-libéral, pour mieux en dégager les répercussions réelles et potentielles, matérielles ou autres, sur la vie des femmes.

Quelques considérations théoriques

Le modèle néo-libéral domine incontestablement la scène politique canadienne actuelle. En témoignent les discours de nos élus et leurs gestes politiques des dernières années. Sans prôner le retrait total de l'État-providence, les néo-libéraux soutiennent avec ferveur la formule de la privatisation et du marché autorégulateur. Étant devenu trop envahissant, surbureaucratisé, inefficace et même contre-productif, l'État doit graduellement céder le pas à l'entreprise privée, jugée plus efficace, plus productive, plus rentable aussi.

Les concepts d'individualisme, d'égalité et de liberté sont la clé de voûte de ce modèle. Ainsi, la privatisation renvoie à l'individu sujet de droit, libre, entrepreneur et méritant (au sens libéral de ces termes), attributs souhaitables autant pour les activités économiques que sociales. Tous les individus sont égaux devant la loi, c'est-à-dire qu'ils sont régis par des règles identiques pour tous. La liberté est aussi nécessaire à l'initiative individuelle : toute ingérence de l'État, dans le domaine comme dans le secteur privé, constitue donc une menace à cette liberté individuelle, venant d'emblée fausser les règles du marché, fût-il économique ou social.

Évoquant l'échec de l'État-providence à résorber la pauvreté, les néo-libéraux soutiennent que les politiques universalistes et publiques sont inadéquates et proposent plutôt la sélectivité. Celle-ci limite les dépenses et, par les tests de besoins, canalise les fonds disponibles vers ceux et celles qui en ont le plus besoin, c'est-à-dire les pauvres, éliminant ainsi toute forme d'abus.

Malgré son ton démocratique et égalitaire, le discours néo-libéral demeure réducteur. Les femmes, en particulier, en font les frais. D'abord, l'égalité institutionnelle camoufle les inégalités sociales et économiques, individuelles et structurelles. Ces dernières reflètent une certaine forme de darwinisme social et paraissent, par conséquent, naturelles, justifiées et justes (Lamoureux 1986 : 63). Pensons à la responsabilité « toute féminine » de l'entretien général de la famille, à la lutte des femmes pour la parité salariale, à la ghettoïsation et à la précarisation des emplois dits féminins, à la non-participation des travailleuses au foyer aux programmes de sécurité du revenu (la valeur du travail domestique n'étant pas socialement reconnue), etc. Pourtant, nombreux sont encore les mesures et programmes gouvernementaux fondés sur le modèle familial traditionnel : le mari pourvoyeur dont dépendent son épouse et sa famille.

De même, dans un marché libre, la privatisation menace l'accès des personnes à revenu faible ou moyen aux services sociaux, contribuant ainsi aux inégalités sociales. Conséquemment, le fardeau des familles et, à l'intérieur de celles-ci, celui des femmes en sont accrus (soins à prodiguer aux membres de la famille, temps et énergie à leur consacrer, emplois perdus, etc.).

Enfin, la sélectivité expose les bénéficiaires, largement des femmes, à l'étiquetage social, sans nécessairement garantir une plus large part aux

personnes les plus démunies ni réaliser d'économies d'échelle. En fait, l'administration des tests de besoins exige un personnel important, augmente les difficultés d'opération, de surveillance et de contrôle, de même que les possibilités d'erreurs, ce qui, à la longue, peut s'avérer fort coûteux.

De plus, il importe de démystifier certains aspects du secteur privé si louangé et sur lequel portent les espoirs néo-libéraux pour résoudre la crise. Dans un article intitulé « Vers une réorientation des politiques sociales au Canada », Boismenu et Rocher soutiennent que la « crise financière de l'État, réelle mais somme toute conjoncturelle », sert de prétexte à la révision à la baisse de l'intervention étatique dans le champ social et à la reprise en charge de ce dernier par le secteur privé. Ils poursuivent :

[...] le débat sur l'ampleur du déficit gouvernemental laisse trop souvent dans l'ombre une autre réalité tout aussi éloquentes ayant trait au fait que la dette totale du secteur privé constituait à elle seule 98 % du PNB en 1983. Le discours sur la crise financière de l'État prend une tout autre dimension et revêt indubitablement un caractère idéologique, préparant la voie notamment à une réorientation des finalités des différentes politiques sociales.

Boismenu et Rocher 1986 : 120

En définitive, la solution néo-libérale à la crise de l'État-providence s'avère doublement partiale. D'une part, elle fait l'économie de l'un des fondements mêmes de l'intervention étatique dans le social, à savoir corriger les excès du libre marché et réduire les inégalités, risquant ainsi de favoriser davantage les personnes les mieux nanties. D'autre part, elle ne remet nullement en question les structures sociales et raffermir la domination déjà confortable des hommes sur les femmes, faisant par là preuve d'un anti-égalitarisme et d'un anti-féminisme flagrants.

Apport/rapport des femmes à l'État

Le modèle néo-libéral ne fait aucune mention du rapport des femmes à l'État-providence ni de l'importance de leur apport pour le développement de celui-ci. Pourtant, ce rapport est triple par les différents rôles que les femmes ont tenus et continuent de tenir : militantes en faveur de mesures étatiques pour le bien-être de tous et de toutes, travailleuses au service de l'État et bénéficiaires de cet État-providence.

Caroline Andrew souligne le rôle des femmes et des organisations féminines dans l'instauration de programmes de sécurité sociale visant à tempérer les excès de l'industrialisation et de l'urbanisation aux débuts de la généralisation du salariat. Revendiquant entre autres des mesures de protection de la santé et de la sécurité au travail pour les salariées et salariés (et leurs familles), elles ont contribué à l'émergence de l'État-providence :

These organizational activities of women have played an important role over the past century in directly providing, and in pressuring for increases in, the services that now make up the welfare state.

Andrew 1984 : 10

En endossant une part toujours croissante des tâches auparavant dévolues à la communauté ou à la famille (mais presque toujours aux femmes), l'État s'est installé de plus en plus fermement dans le domaine social, ce qui n'est pas sans

conséquence pour les femmes. Celles-ci constituant majoritairement la main-d'œuvre des services sociaux, rappelant en cela leurs fonctions dans la famille, toute coupure augmente pour elles les risques de chômage. Pour plusieurs, cette perte d'emploi est synonyme de dépendance financière et de recours à l'État. C'est également sur les femmes — dont on vante alors fort commodément les mérites, les qualités toutes « naturelles » et les capacités de solutionner ces problèmes — que repose en grande partie le bénévolat, duquel dépend le maintien de certains services en dépit des coupures de subventions, de postes, de services même. Enfin, conséquence logique de ces coupures, la clientèle des services et programmes sociaux se recrute largement chez les femmes (Andrew 1984).

Le retrait de l'État-providence comme solution à la crise proposée par le modèle néo-libéral semble donc représenter un recul certain pour les femmes. Les valeurs véhiculées comportent certains traquenards (volontaires ou non) pour les femmes et contribuent à leur marginalisation. En outre, la privatisation, moyen d'action privilégié, résulterait finalement en une responsabilisation accrue des femmes envers la famille et, plus largement, envers la société, étant donné que de nombreuses personnes et familles ne pourraient se permettre ces services et que les femmes écoperaient alors de ce surplus d'entretien (malades, personnes handicapées, en perte d'autonomie, etc.). Comme le soutient Elizabeth Wilson,

The welfare state is not just a set of services, it is also a set of ideas about society, about the family, and — not least important — about women, who have a centrally important role within the family.

E. Wilson, citée dans Andrew 1984 : 13

Cette propension à intensifier la responsabilité des femmes envers la famille peut arborer divers masques. Dans la prochaine section, nous examinerons le cas de la récente crise des allocations familiales fédérales.

Les femmes et les débuts de l'État-providence

L'intervention de l'État en matière de sécurité sociale est très récente. En fait, une telle notion aurait été inconcevable au siècle dernier, alors que l'assistance est une affaire strictement privée et locale. L'État canadien n'octroie que de maigres subventions à des hôpitaux, foyers nourriciers et orphelinats (Bellemare 1981 : 125-140).

Plusieurs facteurs ont concouru à bouleverser cette situation, notamment l'industrialisation, l'urbanisation et la généralisation du salariat. Progressivement exclus de la main-d'œuvre active, les femmes et les enfants deviennent dépendants du seul salaire du chef de famille. Les comportements sociaux, les habitudes de vie, de consommation, de divertissement et les traditionnels réseaux d'entraide se transforment également.

En proie à la pauvreté et aux prises avec l'entretien physique, psychologique, émotif et culturel des leurs, les femmes sont confrontées aux problèmes financiers et sociaux affectant leurs familles. Les organismes féminins d'alors tentent de soulager la misère sociale et d'améliorer les conditions de vie et réclament une intervention de l'État (Andrew 1984 : 8).

En dépit des besoins criants de la population, la léthargie gouvernementale des trois premières décennies du siècle ne sera secouée que par la crise.

Les conditions de vie déjà précaires de larges pans de la population se détériorent durant cette période. Les femmes en absorbent les répercussions par un surcroît de travail à tous les niveaux : domestique, incluant le « travail d'amour », mais également économique. Ni les efforts des organismes de charité ni ceux des municipalités ne suffisent à remédier aux nombreux maux sociaux. Craignant l'agitation populaire, le gouvernement fédéral adopte des politiques sociales temporaires, qui se consolideront à la faveur de la Seconde Guerre mondiale et du retour à la prospérité et au plein emploi.

En décrétant les mesures de guerre, le gouvernement fédéral centralise les pouvoirs et consolide son emprise dans toutes les sphères d'activité, y compris le social. Déjà à la fin des années 30, plusieurs commissions d'enquête¹ sont chargées d'évaluer la situation socio-économique et de planifier l'après-guerre. Le fameux rapport Marsh de 1943 sur la sécurité sociale au Canada en est l'un des résultats.

Largement inspiré du rapport Beveridge en Angleterre, lui-même influencé par les thèses de Keynes², le rapport Marsh jette les fondements de notre État-providence actuel. Il préconise une nouvelle approche gouvernementale visant à enrayer la pauvreté en garantissant un minimum social pour tous et toutes, perçu comme un droit social³. C'est dans cette perspective de droit social, mais aussi en prévision de l'après-guerre que sont pensés, améliorés ou instaurés des programmes comme l'assurance-chômage, les pensions de vieillesse et les allocations familiales.

Les femmes et les allocations familiales

Le contexte de l'après-guerre s'avère propice à l'établissement du régime d'allocations familiales, vivement recommandé par le rapport Marsh. Depuis 1929 déjà, on en étudiait la possibilité.

Certaines études effectuées au tournant des années 30 et portant sur le revenu et la nutrition au Canada indiquent que, malgré le retour au plein emploi occasionné par la guerre, « only 43.7 per cent of families of wage earners, outside of agriculture, had sufficient income to guarantee them a satisfactory nutritional diet [...] Canada had the highest infant mortality rate of any white country in the British Empire » (Guest 1980 : 129). Ces résultats, conjugués aux recommandations du rapport Marsh, à la centralisation des pouvoirs à Ottawa et à un contexte économique favorable⁴, auront raison de toute réticence à l'égard d'un régime universel d'allocations familiales.

Dès 1945, toutes les familles avec enfants de 16 ans et moins fréquentant l'école y sont admissibles. Les prestations mensuelles, non imposables et payables dans la majorité des cas aux mères, varient entre 5 et 8 \$ par enfant, selon leur âge.

Cette décision du fédéral ne fait toutefois pas l'unanimité des provinces. Au Québec, le gouvernement Duplessis accuse Ottawa de s'ingérer dans un domaine de juridiction provinciale. L'élite clérico-nationaliste québécoise voit dans l'émission des chèques au nom des mères une menace à l'autorité patriarcale et « aux droits du père, chef de famille et seul administrateur des biens de la communauté » (Clio 1982 : 375). Ce sera par une astuce juridique que Thérèse Casgrain, jouant du « mandat domestique » des femmes mariées, évitera toute détraction à leur égard et obtiendra que les chèques continuent d'être libellés au nom des mères et non à celui des pères.

Le coût du régime d'allocations familiales, évalué à 200 millions de dollars par année, semble énorme, mais, comme le souligne le premier ministre, « this sum was the amount Canada was then spending on the war in a two-week period » (Guest 1980 : 130). Par ailleurs, il est largement compensé en ce qu'il vise à

[...] acknowledge the collective responsibility of society for the well-being of its children, to recognize the work of child-raising as a contribution to the community, and to provide financial assistance to families whose income from work was insufficient.

Silver 1983 : 19

En outre, et c'est là un aspect non négligeable, il tend aussi à maintenir le pouvoir d'achat des familles après la guerre, alors qu'on encourage les femmes mariées à quitter leur emploi pour redevenir « reines du foyer »... assurant ainsi des emplois aux soldats démobilisés. Comme le précise Marsh dans son rapport :

Toutes les mères apprécieront la création d'un régime complet d'allocations aux enfants. Cette partie du programme apportera la tranquillité d'esprit et la suffisance du budget familial [...] Il faut s'attendre à ce qu'un grand nombre de femmes se retirent de plein gré des rangs de la main-d'œuvre au moment de leur mariage. Plusieurs pays ont proposé d'encourager cette tendance.

Cité dans Gauthier 1985 : 274

Selon Armstrong et Armstrong, la proportion de Canadiennes salariées est tombée de 33,2 % en 1945 à 25,3 % en 1946, niveau de l'avant-guerre (Gauthier 1985 : 274). De même, les subventions fédérales versées aux garderies durant la guerre sont annulées cependant que l'on entre dans l'ère du baby boom. Mais les allocations familiales ne seront ni indexées ni augmentées avant 1974. Leur importance relative est donc en décroissance entre 1945 et 1974.

Au cours de cette dernière période, « le produit national brut (PNB) est multiplié par neuf » (Gauthier 1985 : 274). L'État décide de s'engager dans nombre de réalisations et d'améliorations couvrant la santé, l'éducation, le travail, le logement, etc. C'est la période de l'implantation de l'État-providence. Toutefois, ces mesures constituent un vaste ensemble disparate, de plus en plus complexe et difficile à contrôler et présente, dès la fin des années 60, des signes d'essoufflement. Les provinces doivent y apporter des compléments, provoquant des disparités régionales et accentuant le manque d'intégration. Mais plus : on réalise que la pauvreté persiste. Dès 1972, on procédera donc à une refonte complète du système canadien de sécurité sociale.

L'ère des réformes

En 1974, le Gouvernement augmente les allocations familiales à 20 \$ par enfant et l'âge maximum passe de 16 à 18 ans. Ces mesures sont bien accueillies par les familles économiquement faibles, d'autant plus que les allocations sont désormais indexées annuellement au coût de la vie. Par contre, elles deviennent imposables.

Le fléchissement de l'économie, durant les années 70, génère une crise importante :

La première vague de la crise de l'énergie a produit au Canada en 1975 une des récessions les plus sévères de l'après-guerre. Cette récession fut le point tournant d'une

économie à croissance élevée à une économie aux prises avec des problèmes de croissance lente et d'inflation élevée c'est-à-dire des problèmes de stagflation.

Castonguay 1985b : 7

Dorénavant, les gouvernements opteront pour des mesures restrictives. Dès 1976, les allocations familiales subissent une désindexation sans autres compensations. Pleinement réindexées en 1977-1978, elles sont coupées de 22 % en 1979, passant de 25,68 \$ à 20 \$, niveau de 1974, alors qu'on instaure un crédit d'impôt pour enfant. Ce nouvel élément, sélectif (parce que soumis à un plafond de revenu au-delà duquel les familles ne sont plus admissibles), constitue un précédent dans les programmes sociaux universels. Le Gouvernement tente de justifier son geste par la nécessité de contrôler ses dépenses alors que s'amorce une crise de l'emploi au pays et que le déficit national s'accroît de façon régulière depuis 1975 (Castonguay 1985a : 8).

C'est donc dans un contexte de compressions budgétaires que l'État choisit de diminuer les allocations (programme universel), tout en y juxtaposant un élément sélectif, dans la double optique d'une redistribution plus équitable et d'économies d'échelle.

De 1980 à 1982, les allocations familiales ne connaissent qu'une indexation partielle et se chiffrent, en 1982, à 26,91 \$ par enfant. Et la tendance se poursuit. Les taux d'indexation sont fixés à 6 et 5 % pour les années 1983 et 1984 respectivement. En même temps, le Gouvernement augmente le crédit d'impôt (mesure initialement instaurée pour réduire le coût des prestations familiales) de 50 \$ par enfant et fixe à 26 330 \$ le revenu familial net maximum y donnant droit (Canada, Chambre des communes 1985 : 6620). Le Gouvernement entend ainsi économiser 320 millions de dollars en allocations familiales — montant duquel il faut toutefois retrancher les crédits d'impôt (250 millions) et environ 60 millions en perte d'impôt. L'épargne nette ne totalise plus qu'environ 10 millions de dollars, soit moins de 1 % (0,6 %) du total des dépenses prévues pour le seul ministère de la Santé et du Bien-être social pour 1982-1983 !

Le coût réel des allocations familiales pour l'année financière 1982-1983 se chiffre « à environ 1,6 milliard de dollars (c'est-à-dire 2,2 milliards moins 560 millions recouverts par l'entremise du régime d'impôt) » (CNBES 1983 : 6). Il est à noter que leur importance relative avait déjà grandement diminué depuis les débuts du programme : de 2,1 % du PNB en 1946-1947 à 0,7 %, en moyenne, au cours des années 70 (Gauthier 1985 : 275). Donc, ce programme de 1,6 milliard de dollars doit faire épargner 10 millions à l'État, conformément à sa priorité de réduire le déficit. Par contre, ce dernier ne semble pas appliquer uniformément ce principe de restriction puisqu'il « omet » de réviser son système fiscal et qu'il continue de maintenir le taux d'imposition marginalisé (bénéficiant aux riches), alors que, de l'avis de l'opposition en Chambre, l'élimination de cette seule mesure lui aurait permis de récupérer 1,7 milliard de dollars en 1981 (Canada, Chambre des communes 1984 : 1457.)

Manifestement, la réduction des allocations familiales camoufle d'autres fins que de strictes considérations économiques ou redistributives. Il s'agit de désensibiliser progressivement la population envers le principe de ces prestations en introduisant des mesures sélectives conduisant à remettre le social entre les mains de l'entreprise privée. Cependant, on tentera d'occulter cette réalité en affirmant que les riches doivent payer pour les pauvres, et l'on y réussira d'autant mieux que les subtilités fiscales ne sont guère à la portée des profanes.

La période 1974-1984 témoigne donc d'une succession de coupures des prestations familiales se présentant sous diverses formes : imposition, désindexation, baisse accompagnée d'un crédit d'impôt, indexation partielle. Et cette tendance se poursuivra sous le gouvernement de Brian Mulroney (1984), malgré ses promesses, lors de la campagne électorale, de préserver la « sacro-sainte » universalité des programmes sociaux, et ses affirmations dans son discours du Trône de « soutenir cette institution fondamentale qu'est la famille ». Bien plus, au nom de la réduction du déficit, il accentuera le caractère sélectif des prestations familiales « universalis-sélectives », ce qui aura pour résultat de transformer le débat sur l'universalité en véritable crise des allocations familiales.

Le grand débat

Dès son arrivée au pouvoir, le nouveau gouvernement se donne comme priorité de réduire le déficit national. Il est « persuadé que la réduction du déficit est la clé du rétablissement de la confiance [...] clé de la croissance et de la création d'emplois [...] » (Canada, ministère des Finances 1984a : 6-7). C'est ainsi que le 8 novembre 1984, le ministre des Finances, Michael Wilson, présentant son « Programme de renouveau économique », dit vouloir « rationaliser » les activités de l'État... ce qui revient à dire qu'il faut couper les dépenses sociales pour atteindre cet objectif. Dès le lendemain, il explique clairement ses intentions :

Nous estimons que nous pouvons encore accorder une aide aux plus déshérités et avoir encore des fonds disponibles pour réduire le déficit ou les utiliser ailleurs de façon à renforcer l'économie.

Canada, Chambre des Communes 1985 : 6621

Donc, au nom du « sens des responsabilités sociales et financières », le Gouvernement envisage de « redistribuer » les ressources limitées vers ceux et celles qui en ont le plus besoin, ajoutant que « les riches doivent payer pour les pauvres ». Selon le ministre, une révision de certains programmes sociaux

[...] contribuera à assurer au Canada un système de sécurité sociale qui demeurera l'un des plus complets et des plus équitables du monde, tout en étant aussi efficace et sélectif *[compte tenu] des lourdes contraintes financières.*

Canada, ministère des Finances 1984b : 75; souligné par nous

Par ailleurs, le 19 novembre suivant, le premier ministre Mulroney déclare

[...] que la *désindexation* des avantages sociaux dévolus aux riches profiterait aux nécessiteux si le gouvernement fédéral décidait de mettre fin à l'universalité des programmes sociaux, que *cet argent ne servirait absolument pas à réduire le déficit.*

Canada, Chambre des communes 1985 : 6622, souligné par nous

Et le 14 décembre, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, Jake Epp, précise :

Les *économies réalisées* sur ces prestations ne serviraient *nullement à réduire le déficit* et *il n'y aura pas d'évaluation des moyens d'existence*

Canada, Chambre des communes 1985 : 6622; souligné par nous

On note ici une certaine progression dans les trois déclarations : la « rationalisation » ou la « redistribution » du ministre des Finances se précise un peu plus

dans le discours du premier ministre : il s'agit de désindexer certains avantages sociaux des riches, donc de les couper... ce qui se confirme par les « économies réalisées » du ministre de la Santé et du Bien-être social, et se concrétise par la suite. Mais plus remarquables encore sont les désaccords et même la contradiction entre les trois discours. Dans un premier temps, le ministre des Finances n'hésite pas à mettre en parallèle la réduction des dépenses sociales et celle du déficit, ce qui est catégoriquement nié par les deux autres ministres. Et dans un deuxième temps, on ne s'entend pas sur les principes à suivre. Sera-ce la sélectivité, comme le propose Wilson et, plus ou moins, Mulroney ? Ou l'universalité, soutenue par Epp lorsqu'il affirme qu'« il n'y aura pas d'évaluation des moyens d'existence » ?

Il est un point pourtant sur lequel tous semblent d'accord : les programmes désignés pour la révision sont les pensions de vieillesse et les allocations familiales, deux programmes... universels.

Réactions à ces décisions

Cette initiative soulève un tollé, autant à la Chambre que parmi le grand public. De nombreux groupes d'intérêts (le Conseil national du bien-être social, le Conseil canadien de développement social, la CSN, l'Association canadienne des travailleurs sociaux, le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, le Comité canadien d'action sur la situation de la femme, des groupes féministes, etc.) en remettent en cause le bien-fondé. Par exemple, le Conseil national du bien-être social raffermit sa position en 1983 (« Les allocations familiales : un régime à repenser ? ») devant le besoin exprimé par le ministre des Finances d'un « débat rationnel et d'un examen minutieux des questions soulevées dans la discussion sur les allocations familiales » :

Nous ne voyons aucune raison convaincante, actuellement, de modifier le programme d'allocations familiales [...]. Du point de vue de l'équité, il serait beaucoup plus logique de supprimer l'exemption d'impôt à l'égard des enfants, qui est régressive, plutôt que de modifier les allocations familiales, qui constituent une mesure progressiste [...]

Canada, Chambre des communes 1984 : 366

De leur côté, le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme et le Comité canadien d'action, qui ont tardé à se manifester, se préoccupent de l'impact d'une telle décision sur la vie des femmes en général.

En effet, les allocations familiales visent trois buts principaux : le bien-être des enfants, la reconnaissance de la contribution des parents et un appui financier aux familles. Or, il appert que c'est en général la mère qui s'occupe des enfants à la maison et ce travail, non rémunéré, mérite au moins d'être reconnu socialement. Ensuite, pour bon nombre de femmes, y compris plusieurs femmes issues de milieux économiquement aisés, le chèque d'allocations familiales est le seul qui soit libellé à leur nom; il contribue donc, dans une certaine mesure, à leur autonomie financière. De plus, considérant que le salaire de l'homme est souvent supérieur à celui de la femme dans la famille, c'est également souvent l'homme qui bénéficie du crédit d'impôt. Enfin, bien sûr, on fait largement état de l'importance que revêtent les allocations familiales pour les familles monoparentales, majoritairement dirigées par des femmes. Pour ces familles qui vivent dans un très grand dénuement, une diminution même minime des allocations familiales peut aller jusqu'à menacer leur survie. Il ne faut pas oublier que les allocations

sont mensuelles et que, souvent, les fins de mois revêtent, pour plusieurs, des allures de cauchemars.

Forcé de démontrer plus de souplesse devant le mécontentement général, le Gouvernement entame, en janvier 1985, une ronde de consultations auprès des principaux organismes intéressés (ci-haut mentionnés) qui, après trois mois d'études et de rencontres, se prononcent unanimement contre toute diminution des allocations familiales et en soutiennent l'universalité.

Ces nombreuses interventions ne semblent toutefois pas avoir été suffisantes puisque, dans son budget de mai 1985, le Gouvernement entend augmenter les impôts des contribuables, tout en continuant de rogner dans les programmes sociaux. Ainsi, certaines mesures affectent directement ou indirectement les familles :

- Désindexation des allocations familiales dès janvier 1986 (elles ne seront indexées annuellement qu'à partir d'une hausse du coût de la vie supérieure à 3 %). La diminution nette est établie à 0,94 \$ par mois par enfant;
- Majoration du crédit d'impôt pour enfant de 70 \$, alors que le seuil d'admissibilité à ce programme diminue, passant de 26 330 \$ à 23 500 \$;
- Désindexation des exemptions personnelles au titre de l'impôt sur le revenu;
- Augmentation des taxes de vente, notamment sur plusieurs produits pharmaceutiques visant malades et bébés;
- Hausse des taxes à la consommation et sur l'essence (Canada, Chambre des communes 1985 : 5719).

Par contre, selon le chef de l'opposition, le même budget offre des exemptions sur les gains en capital

[...] non pas aux petites entreprises canadiennes ni aux entreprises appartenant à des Canadiens qui sont inscrites aux diverses Bourses du Canada, mais à quiconque veut investir sur le marché immobilier de la Floride, dans un hôtel de Hong Kong ou dans l'art européen.

Canada, Chambre des communes 1985 : 6273

De même en est-il des allègements fiscaux pour multinationales : « on a trouvé huit milliards d'ici 1990 pour les multinationales du pétrole dont le cash flow par baril de pétrole est augmenté considérablement [et] un milliard pour sortir la Banque Commerciale du Canada de la faillite ou de la situation dans laquelle lui-même [le Gouvernement] l'a mise » (Canada, Chambre des communes 1985 : 6632).

Pourtant, le 13 septembre 1985, le ministre de la Santé et du Bien-être social dépose aux Communes le projet de loi C-70 sur les allocations familiales, confirmant leur désindexation, la hausse du crédit d'impôt pour enfant et la baisse du seuil d'admissibilité à ce programme, comme prévu dans le budget. Commentant ce projet de loi, un député indiquait qu'à partir de 1988, le crédit d'impôt lui-même serait sujet à la désindexation (Canada, Chambre des communes 1985 : 6625).

Il semble que le seul point favorable de ce projet de loi soit l'abolition de l'exemption fiscale pour enfant. Cette mesure en effet favorise actuellement les familles les plus riches d'une part, mais aussi largement, à l'intérieur de ces familles, l'individu dont les revenus sont les plus élevés, habituellement le père.

Le dépôt du projet de loi C-70 suscite évidemment les protestations de l'opposition à la Chambre, des organismes sociaux, mais aussi largement de la population, surtout des mères de famille.

L'action s'organise : formations de plusieurs coalitions contre la désindexation des allocations familiales; campagnes de pétitions; rencontres, par des députés, des groupes, de mères de famille surtout, un peu partout au pays; envoi massif de lettres et télégrammes de protestation au premier ministre; téléphones de protestation aux députés et au comité parlementaire chargé de réviser le projet de loi; manifestations sur la Colline; etc. Les organismes sociaux réitèrent leurs craintes quant au sort que le Gouvernement réserve aux familles canadiennes, notamment celles à faible et à moyen revenu :

Le Conseil de développement canadien social [sic] a fait une analyse des répercussions d'une réduction de 3 % de l'indexation des allocations familiales, associée aux autres changements que le budget apporte aux prestations familiales. Le Conseil s'inscrit en faux contre les affirmations du ministre qui prétend aider les familles les plus nécessiteuses. Il conclut que toutes les familles seront perdantes d'ici les années 1990-1991. Même la famille la plus pauvre, c'est-à-dire la famille monoparentale, de deux enfants, dont le revenu est inférieure à 10 000 \$ par an, y perdra.

Canada, Chambre des communes 1985 : 6627

Les femmes, malgré leurs nombreuses occupations et responsabilités, s'organisent rapidement et participent massivement à cette mobilisation politique, surtout au Québec, où le régime d'allocations familiales vient de subir un sort similaire. Mais en dépit de cette opposition à l'échelle nationale, le projet de loi C-70 est adopté en janvier 1986.

Le néo-libéralisme contre les femmes

Toutes les modifications apportées aux allocations familiales constituent, à prime abord, l'occasion de débattre de l'universalité ou de la sélectivité des programmes sociaux. Cependant, réduire la crise des allocations familiales à cette seule polémique est non seulement voué à l'impasse, mais témoigne en même temps d'une profonde incapacité d'en saisir les enjeux fondamentaux.

L'argument classique veut que les enjeux réels portent évidemment sur ceux et celles que l'on qualifie d'économiquement faibles. Nous estimons qu'ils visent aussi, et de façon particulière, quoique très peu évidente, l'ensemble des femmes dans leur quotidien. Nous croyons que les remaniements du régime d'allocations familiales banalisent la contribution quotidienne, « normale » et « naturelle » des mères à l'entretien de la famille. Ce faisant, ces réformes contribuent à accroître la responsabilisation des femmes envers la famille et la dépendance de celles-ci envers leurs conjoints ou d'autres programmes étatiques de sécurité du revenu.

En fait, il nous semble beaucoup plus probable que, nourri au discours néo-libéral dominant, le contexte de la crise de l'État-providence serve de prétexte à l'État pour lui permettre de remettre graduellement à l'entreprise privée certaines de ses activités du social, qu'il s'était lui-même arrogées depuis la Seconde Guerre mondiale.

Comme nous l'avons vu, la crise économique des années 70 et du début des années 80 s'explique, pour les chantres du néo-libéralisme, par la prépondérance de l'État dans tous les domaines d'activités, notamment le social. Devenu

omniprésent, obèse, surspécialisé, inefficace et coûteux, l'État-providence, qui devait initialement corriger les abus du marché et amenuiser les inégalités, les a en fait amplifiés et en a créé de nouveaux.

Exaltant les mérites du marché autorégulateur, les néo-libéraux allèguent donc comme impératif premier un retrait graduel de l'État au profit d'une reprivatisation. Sont alors clamées bien haut les vertus de l'individualisme, de la liberté (d'entreprise) et de l'égalité institutionnelle. En effet, les individus étant égaux devant la loi, ils peuvent tous accéder à un marché par leurs propres efforts. Aisément transposable au domaine social, ce modèle, d'inspiration économique, menace à plus d'un titre la vie des femmes. La solution néo-libérale à la crise de l'État-providence, de même que les valeurs qui la sous-tendent, nécessitent une réévaluation dans une perspective féministe.

Le retrait de l'État-providence du champ social se traduit dans les faits par les coupures dans les services et les programmes sociaux. Dans un contexte de crise économique, où les compressions budgétaires ont priorité, les services et les programmes sociaux gouvernementaux sont jugés non rentables et doivent donc être coupés ou remis à l'entreprise privée, « plus concurrentielle et plus rentable, allégeant le fardeau du contribuable et fournissant de meilleurs services » (Canada, ministère des Finances 1986a : 8).

Premièrement, cet « allègement du fardeau du contribuable » présente une contrepartie : l'alourdissement du fardeau des femmes. Celles-ci formant la majeure partie de la main-d'œuvre des services sociaux, toute coupure de ces services signifie la perte d'emploi pour nombre d'entre elles. Chômeuses, elles doivent s'en remettre à l'État pour subsister.

Les programmes sociaux sont aussi sujets à réduction. Encore là, les femmes en composent largement la clientèle, qu'il s'agisse de subventions aux garderies et aux maisons d'hébergement pour femmes violentées, pensions de vieillesse, supplément de revenu garanti, allocations familiales, aide sociale, assurance-chômage, etc.

Il appert que, sous des allures neutres et égalitaires, les manœuvres de l'État dans le domaine social tendent à occulter certaines inégalités structurelles affectant particulièrement les femmes (la conception néo-libérale de l'égalité référant essentiellement à l'égalité de droit, et non pas nécessairement à l'égalité sociale et économique de toutes les personnes).

Deuxièmement, le discours néo-libéral soutient qu'en transférant la responsabilité des services sociaux à l'entreprise privée, ceux-ci ne pourront qu'être améliorés. Cette affirmation nous semble doublement fallacieuse. D'une part, lorsque appliquée au secteur privé, la « privatisation risque de s'établir autour « du plus rentable » pour l'entreprise privée qui refilerait à l'État ou à la famille la prise en charge des « mauvais » risques » (Groulx 1987 : 25). Comment la remise des services sociaux au « libre » marché « libérera »-t-elle celles qui, plus souvent qu'autrement, écoupent de ce surplus ? D'autre part, lorsque appliquée au domaine privé et compte tenu des coupures de subventions pour ces services, la privatisation signifie un accroissement du fardeau de la communauté et de la famille, et plus précisément des femmes, « naturellement » responsables dans ce domaine. Ce n'est pas sans intérêt, nous semble-t-il, que l'on vante si allégrement les mérites du bénévolat, largement féminin, et les capacités des femmes à régler les problèmes, elles qui, habituellement, sont plutôt exclues des sphères de décisions.

Troisièmement enfin, nous croyons que les propos alarmistes entourant la crise de l'État relèvent davantage du sauf-conduit pour un désengagement *graduel de l'État du champ social, perçu comme non rentable et improductif*. Compte tenu de notre démystification de la toute-puissance et de la rentabilité du secteur privé, le désengagement social de l'État nous apparaît anti-féministe et anti-égalitaire (l'égalité néo-libérale ignorant la discrimination systémique à l'égard des femmes). Les femmes se retrouvent perdantes; la récente crise des allocations familiales reflète bien, à notre avis, cette situation.

Nous avons également pu constater que l'érosion des programmes sociaux peut se manifester de diverses façons : compressions budgétaires, coupures de subventions, de salaires ou de postes, privatisation, etc. Mais elle peut aussi prendre d'autres formes : par exemple, l'imposition de prestations, l'introduction de mesures sélectives — donc plus restrictives — et la désindexation, caractéristiques des récentes tactiques gouvernementales face au régime d'allocations familiales.

Indépendamment des motivations profondes ayant guidé leur conception et leur instauration, les allocations familiales se voulaient à l'origine une forme de reconnaissance du travail parental, largement effectué par les mères seulement, comme contribution sociale. Or, cet objectif semble s'être estompé au fil des ans.

Ainsi, de 1945 à 1974, les montants d'allocations n'ont presque pas changé et leur importance relative a même diminué. En 1974, les allocations sont majorées en termes absolus et indexées au coût de la vie, mais deviennent imposables (première érosion). En 1976, elles sont désindexées (deuxième érosion). En 1979, on les coupe carrément de 5,68 \$, soit 22 % (troisième érosion). Enfin, on introduit un élément sélectif, le crédit d'impôt pour enfant, créant par là une première brèche dans un programme universel (quatrième érosion). De 1980 à 1982, les allocations ne connaissent qu'une indexation partielle (cinquième érosion). Il en va de même pour 1983 et 1984, alors qu'on hausse le crédit d'impôt pour enfant de 50 \$ et qu'on fixe un seuil d'admissibilité (sixième érosion). Même scénario les années suivantes : désindexation des allocations familiales et majoration de 70 \$, dès 1986, du crédit d'impôt (septième érosion). Toujours en 1986, on abaisse à 23 500 \$ le seuil d'admissibilité du crédit d'impôt (huitième érosion). Enfin, ce même crédit d'impôt sera, lui aussi, sujet à désindexation dès 1988 (neuvième érosion).

La proportion des allocations familiales universelles au chapitre des dépenses gouvernementales n'a donc cessé de décroître depuis les débuts du programme, tandis que celle du crédit d'impôt sélectif n'a cessé d'augmenter, réduisant les revenus d'un grand nombre de femmes et leur capacité d'autonomie financière, sans nécessairement faire en sorte que les pauvres soient moins pauvres ni réaliser les grandes économies d'échelle annoncées.

Un deuxième indice de fléchissement de l'objectif principal des allocations familiales (c'est-à-dire la volonté de reconnaître la contribution sociale du travail des mères) réside dans la sélectivité même. En effet, par son introduction et l'importance qu'on lui accorde, la sélectivité tend à désensibiliser la majorité des familles face au principe du programme de prestations familiales. L'affaiblissement relatif mais constant de ces montants contribue à marginaliser le programme et risque, à long terme, de l'éliminer en douce.

Nous avons également pu apprécier l'écart entre les supposés avantages économiques et redistributifs de la sélectivité et ses désavantages économiques,

administratifs et sociaux, les premiers ne semblant pas faire le poids auprès des derniers. Pourtant, les décisions gouvernementales vont à l'encontre de la logique de réduction du déficit, ce qui nous incite à soutenir qu'elles camouflent certaines motivations « moins nobles » de l'État.

Étroitement liée à cette idée, la décision unilatérale du Gouvernement quant au sort des prestations familiales, balayant d'un revers de main les objections fondées de multiples groupes d'intérêt, d'intervenantes et intervenants intéressés, constitue un troisième indice de l'effritement de l'objectif premier des allocations familiales.

Tous ces éléments, quantitatifs et qualitatifs, servis à la sauce néo-libérale, s'avèrent catastrophiques pour les femmes en général. Demeurant obsédés par la compétitivité d'un marché libre et bien que s'enferrant dans leur propre glose, les néo-libéraux ne reculent devant rien pour, disent-ils, réduire le déficit. Coupures, désindexation, sélectivité, privatisation : toute la panoplie de mesures y passe en vue d'atteindre l'ultime objectif de compétitivité. Et la liberté, l'égalité et la justice sociale, hautement et fièrement proclamées, demeurent des idéaux à rabais lamentablement inadéquats pour les femmes. Sacrifiée sur l'autel du déficit, dévaluée, la contribution sociale des mères est aussi dévalorisée, inscrite à nouveau dans l'ordre « naturel » des choses...

Sylvie Lépine
Ottawa

Notes

1. Parmi celles-ci, notons : la commission nationale de placement (fin des années 30), la commission royale d'enquête sur les relations entre le Dominion et les provinces (1940), le comité consultatif général sur la démobilisation et la réhabilitation (1940), le comité consultatif sur l'économie (1940), le comité sur l'assurance-maladie (1941), le comité consultatif du Dominion sur les services sociaux (1944), le rapport Marsh sur la sécurité sociale (1943) et le rapport Curtis sur le logement (1944) (Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes 1980; Guest 1980).
2. Dans la *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie* (1936), l'économiste anglais J.M. Keynes explique notamment comment les dépenses du gouvernement et les régimes de transfert peuvent aider à stabiliser l'économie et l'emploi. Keynes, contrairement aux libéraux classiques, croit que l'État doit intervenir pour corriger les effets pervers du marché libre. Cette nouvelle approche économique servira à l'élaboration des politiques économiques et sociales en Occident (Brémont et Gélédan 1981 : 229).
3. Reprenant les explications de T.H. Marshall dans son ouvrage *Class, Citizenship and Social Development*, Lionel Groulx précise que le développement des services sociaux s'est effectué « dans le cadre de l'élargissement progressif de la sphère des droits en Europe occidentale [...] des droits civils au XVIII^e s., aux droits politiques au XIX^e s., et aux droits sociaux au XX^e s. » (Groulx 1987 : 4). Puis, citant Marshall, il ajoute : « le droit social garantit un minimum de bien-être et de sécurité économique et le droit de partager entièrement l'héritage et la vie sociale d'un être civilisé selon les normes qui prévalent dans la société. Ce dernier droit est assuré par les services sociaux » (p. 4-5).
4. « [...] la croissance des dépenses gouvernementales dans l'après-guerre fut facilitée par une perception moins coûteuse des taxes et par l'établissement de l'impôt progressif et non indexé sur le revenu des particuliers comme la source la plus importante de financement des gouvernements » (Bélanger 1987 : 13-14).

RÉFÉRENCES

- ANDREW, Caroline
1984 « Women and the Welfare State », texte mimeographié.
- BÉLANGER, Gérard
1987 « La croissance du secteur public : une recension des écrits économiques », Synthèse dirigée et critique de l'état des connaissances préparée pour la Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux, *Rôle de l'État*, Vol. 1, Gouvernement du Québec, 1987.
- BELLEMARE, Diane
1981 *La sécurité du revenu au Canada : une analyse économique de l'avènement de l'État-providence*, thèse de doctorat, Montréal, Université McGill, 1981 : 95-99, 125-160 et 289-293.
- BELLEMARE, Diane *et al.*
1987 « Regard économique sur le devenir de l'État », Synthèse dirigée et critique de l'état des connaissances préparée pour la Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux, *Rôle de l'État*, Vol. 1. Québec.
- BOISMENU, G. et F. Rocher
1986 « Vers une réorientation des politiques sociales au Canada », *Revue internationale d'action communautaire*, 16/56, automne : 119-132.
- BRÉMOND, J. et A. Gélédan
1981 *Dictionnaire économique et social*. Paris, Hatier.
- C.S.N.
1985 « Mémoire de la Confédération des syndicats nationaux présenté au Comité législatif sur le projet de loi C-70 », Ottawa, octobre.
- CANADA, CHAMBRE DES COMMUNES
1984 Première session, Trente-troisième législature, 33-34 Elizabeth II, Vol. 1 : 366-368, 1443-1460.
1985 Première session, Trente-troisième législature, 33-34 Elizabeth II, Vol. 4 : 5719, 6273; Vol. 5 : 6619-6634.
1986 Première session, Trente-troisième législature, 33-34 Elizabeth II, Projet de loi C-70 : *Loi modifiant la Loi de 1973 sur les allocations familiales*, adopté le 20 janvier.
- CANADA, MINISTÈRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL
1985 « Prestations aux enfants et aux personnes âgées — document d'étude », présenté par l'honorable Jake Epp, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, Ottawa, janvier.
- CANADA, MINISTÈRE DES FINANCES
1984a « Exposé économique et financier », présenté par l'honorable Michael Wilson, ministre des Finances, Ottawa, novembre.
1984b « Une nouvelle direction pour le Canada. Un programme de renouveau économique », présenté par l'honorable Michael Wilson, ministre des Finances, Ottawa, novembre.
1986 « Pour assurer le renouveau économique. Le discours du budget », présenté par l'honorable Michael Wilson, ministre des Finances, Ottawa, février.

CANADA, SECÉTARIAT DES CONFÉRENCES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES

- 1980 « Le régime de sécurité sociale au Canada », Rapport à la Conférence interprovinciale des ministres responsables des services sociaux, Ottawa.

CANADIAN ASSOCIATION OF SOCIAL WORKERS

- 1985 « Universality and Tax Reform », Presentation to the Standing Committee on Health, Welfare and Social Affairs of the House of Commons, Ottawa, mars.

CASTONGUAY, Claude

- 1985a « L'universalité des programmes sociaux : un débat à reprendre », Discours à la Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain, Québec, avril.
- 1985b « Programmes sociaux et universalité : un débat à reprendre », *Options politiques*, 6 : 10-14.

COLLECTIF CLIO

- 1982 *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*. Montréal, Boréal Express.

CONSEIL CONSULTATIF CANADIEN SUR LA SITUATION DE LA FEMME

- 1985a « Déclaration sur les allocations familiales dans le contexte du régime de prestations pour enfants : réponse du CCCSF au projet de loi C-70 », Ottawa.
- 1985b « Discussion sur les propositions du gouvernement fédéral concernant la situation économique du Canada et les programmes sociaux », Ottawa, mars.

CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL (CNBES)

- 1983 « Les allocations familiales : un régime à repenser ? », Rapport du CNBES sur les programmes fédéraux pour les familles avec enfants, Ottawa, mars.
- 1985 « Profil de la pauvreté — 1985 », Rapport du CNBES, Ottawa, Octobre.

GAUTHIER, Anne

- 1983 *Les politiques sociales et le travail domestique ou une liaison entre les femmes et l'État*. Québec, Gouvernement du Québec, Conseil du statut de la femme, Document n° 7, « Les politiques sociales ».
- 1985 « État-mari, État-papa : les politiques sociales et le travail domestique », in L. Vandelac et al., *Du travail et de l'amour. Les dessous de la production domestique*. Montréal, Les éditions Saint-Martin : 257-312.

GROULX, Lionel

- 1987 « L'État et les services sociaux », Synthèse dirigée et critique de l'état des connaissances préparée pour la Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux, *Rôle de l'État*, Vol. 1.

GUEST, Dennis

- 1980 *The Emergence of Social Security in Canada*. Vancouver, University of British Columbia Press.

LAMOUREUX, Jocelyne

- 1986 « L'égalité en crise », *Revue internationale d'action communautaire*, 16-56, automne : 55-68.
- 1987 « Crise du libéralisme et offensive anti-égalitaire », *Interventions économiques*, 1, 17 : 71-88.

NATIONAL ACTION COMMITTEE ON THE STATUS OF WOMEN

1985 « Brief on Child and Elderly Benefits », Presented by Louise Dulude, Vice-President of NAC to the Standing Committee on Health, Welfare and Social Affairs of the House of Commons, Ottawa, march.

SILVER, Leslie

1983 « The Attack on Family Allowances », *The Facts*, CUPE, avril : 16-19.